

Évaluation des établissements du second degré

- Démarche voulue par J.-M. Blanquer, dans la loi « pour une école de la confiance » de juillet 2019.
- Conseil d'évaluation de l'école (CEE) installé officiellement fin juin 2020, publication de travaux début juillet (Cadre d'évaluation notamment).

Les textes :

<https://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-305080>

- Comité consultatif prévu, dont les organisations syndicales représentatives devraient être membre, mais qui à l'heure actuelle n'a pas été réuni (avec parents, élèves, collectivités territoriales, acteurs du monde socio-économique et associatif).
- Démarche prévue en deux temps : une autoévaluation suivie d'une évaluation externe.

Première analyse du cadre : le double langage

« La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement.

Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement. »

Mais :

« Le cadrage et la méthode proposés tiennent compte de ces finalités :
l'évaluation est donc d'abord l'affaire de l'établissement lui-même. »

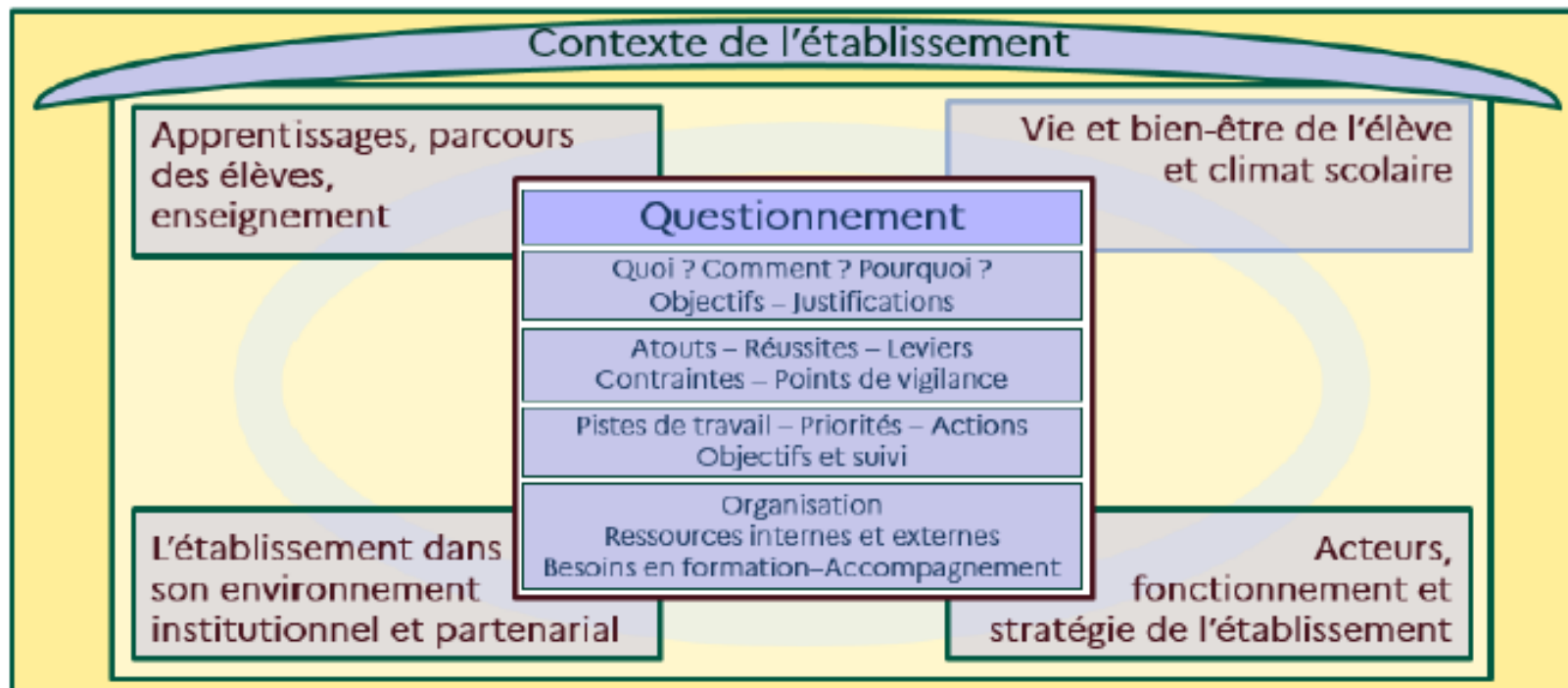
Tout est renvoyé à l'établissement lui-même, ses difficultés sont de son fait et non des politiques menées, des suppressions de postes, d'une formation indigente, etc.

L'évaluation se substitue à toute démarche de type projet d'établissement et contrat d'objectifs (c'est la suite logique selon le CEE).

L'auto-évaluation

4 domaines

Une évaluation de l'établissement dans sa globalité



Chronophage !

Attendus de l'auto-évaluation :

Qu'avons-nous voulu faire ? Pourquoi ?

Qu'avons-nous fait ? Pourquoi ?

Que considérons-nous avoir bien réussi ? Pourquoi considérons-nous avoir réussi ? Qu'est-ce qui a permis cette réussite ? Que considérons-nous comme des atouts pour l'établissement dans ce domaine ?

Que considérons-nous avoir moins bien réussi ? Pourquoi considérons-nous avoir moins réussi ? Qu'est-ce qui nous a manqué ? Que considérons-nous comme des points de vigilance, des actions perfectibles pour l'établissement dans ce domaine ?

Quelles sont les questions qui se posent à nous ? Quels potentiels identifions-nous dans l'établissement ?

Quelles sont les contraintes propres à notre établissement ?

Aucune référence au contexte, aux moyens alloués

on s'interroge sur les choix pédagogiques

- *Choix de l'établissement en termes d'offre de formation, d'organisation et d'allocation des moyens*
- *Politique d'évaluation des élèves. Place de l'évaluation et de l'auto-évaluation dans les apprentissages et les parcours*
- *Pratiques collaboratives au sein des équipes pédagogiques et politique d'innovation pédagogique*
- *Modalités d'apprentissage. Prise en charge de la diversité des élèves et de leurs difficultés*
- *Accompagnement et soutien de l'engagement des élèves dans les apprentissages, qualité de l'aide apportée au travail personnel de l'élève et à ses devoirs*
- *Usages du numérique dans les apprentissages et formation des élèves au numérique*
- *Modalités de mise en place des différents parcours éducatifs (Avenir, de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen), des actions et projets éco-responsables menés pour le développement durable*

quid de la liberté pédagogique ?

Une auto-évaluation très guidée

Des questionnaires sont proposés : élèves, parents, enseignants, personnels non-enseignants.

Des questions portent sur le confinement, mais il est difficile pour le reste de répondre aux questions dans le contexte sanitaire actuel !

Tout se passe comme si une certaine administration continuait aveuglément son travail, comme si la gestion de la crise sanitaire ne bouleversait pas les établissements.

Pour les élèves :

B2. Es-tu satisfait :

	Pas du tout satisfait	Plutôt pas satisfait	Plutôt satisfait	Tout à fait satisfait
1. Des espaces de détente pour les élèves ?				
2. Des salles de classe ?				
3. Des espaces de travail (permanence, CDI, etc.) ?				
4. Du matériel scolaire mis à disposition (livres, ordinateurs) ?				
5. De la propreté de l'établissement (toilettes, etc.) ?				
6. De la nourriture proposée à la cantine ?				
7. De l'ambiance générale dans l'établissement ?				

difficile de
répondre
sans penser
au contexte

sanitaire

C7. Est-ce que tu as l'impression que ce que tu apprends en classe est utile ?

- ☐ Pas du tout
- ☐ Pas vraiment
- ☐ Oui, la plupart du temps
- ☐ Tout à fait

guidé et tendancieux,

on est loin de la visée émancipatrice de l'éducation...

Pour les enseignants :

A4. Selon vous, est-ce que les travaux en petits groupes aident les élèves à être plus collaboratifs ?

- ☐ Pas du tout
- ☐ Pas vraiment
- ☐ Oui, plutôt
- ☐ Tout à fait

A5. En dehors des salles de classe, l'accès aux espaces de travail pour les travaux en petits groupes (CDI, théâtre dans l'établissement, etc.) vous semble-il suffisant ?

- ☐ Pas du tout
- ☐ Pas vraiment
- ☐ Oui, plutôt
- ☐ Tout à fait

Très orienté sur les pratiques pédagogiques, les « bonnes pratiques », et déconnecté du contexte sanitaire !

Les pratiques collaboratives en dehors de la classe

A6. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous eu recours aux méthodes ou pratiques suivantes :

	Jamais ou presque jamais	Chaque mois ou presque chaque mois au cours des 12 derniers mois	Au moins une fois par semaine de l'année scolaire	Les jugez-vous souhaitables ?	
				Oui	Non
Échanger avec les personnels de l'établissement sur les objectifs pédagogiques communs (par exemple, le socle commun au collège)					
Participer avec les personnels de l'établissement à la conception d'outils communs (évaluation, etc.)					
Échanger avec les personnels de l'établissement pour suivre les progrès des élèves					
Échanger entre enseignants d'une même classe pour fixer des objectifs ou méthodes communes.					
Échanger entre enseignants d'une même classe pour équilibrer la charge de travail globale des élèves.					
Mettre en place des projets avec des partenaires extérieurs à l'Éducation nationale (musées, associations, etc.)					
Mettre en place des projets avec d'autres établissements scolaires ?					

Des projets ! Les questions suivantes traitent des projets collaboratifs avec les partenaires extérieurs, chers à Blanquer.

F1. Parmi les propositions suivantes, indiquez votre point de vue quant à l'impact possible sur une amélioration de la réussite des élèves :

Impact sur la réussite des élèves	Impact négatif fort	Impact négatif faible	Pas d'impact	Impact positif faible	Impact positif fort
Explication aux parents des attendus en termes d'apprentissages et de méthodes					
Explication aux élèves des attendus en termes d'apprentissages et de méthodes					
Différenciation de l'enseignement pour tenir compte de la diversité des élèves					
Mise en place d'une politique d'établissement en matière de vie scolaire					
Mise en place d'une politique d'établissement dans les domaines pédagogiques et didactiques					
Accroissement de l'autonomie de l'établissement					
Autre (préciser) :					

« Bonnes pratiques »

F2. Parmi les propositions suivantes, indiquez votre point de vue quant à l'impact possible sur une amélioration de la qualité de vie au travail des enseignants :

Impact sur la qualité de vie au travail des enseignants	Impact négatif fort	Impact négatif faible	Pas d'impact	Impact positif faible	Impact positif fort
Explicitation aux parents des attendus en termes d'apprentissages et de méthodes					
Explicitation aux élèves des attendus en termes d'apprentissages et de méthodes					
Différenciation de l'enseignement pour tenir compte de la diversité des élèves					
Mise en place d'une politique d'établissement en matière de vie scolaire					
Mise en place d'une politique d'établissement dans les domaines pédagogiques et didactiques					
Accroissement de l'autonomie de l'établissement					
Autre (préciser) :					

on ne
propose pas
de diminuer
les effectifs
de classe...

Cette démarche est une illustration du **New Management Public** (NMP), dans la variante « participative » du NMP.

Il s'agit, comme si de rien n'était, de faire valider une critique de la lourdeur de l'administration ou des fonctionnaires en tant que corps, qui empêcheraient les initiatives locales.

Il faut augmenter l'autonomie locale des acteurs, alléger les contrôles, faire participer les agents à la réforme (les faire « adhérer ») : « Une démarche participative pour une évaluation en toute confiance ».

Pendant ce temps, le cheval tourne en rond dans le manège, avec carottes et bâton et il ne réfléchit pas aux réelles causes de son travail empêché.

À la fin de l'auto-évaluation il n'y a que des engagements de l'établissement et une déstabilisation des personnels :

mieux accompagner l'orientation des élèves, mieux prendre en compte la difficulté, augmenter les taux de passage et taux de réussite aux examens, mieux accueillir les élèves de bac pro en STS, prévenir le décrochage...



Comme pour les contrats d'objectif, implicitement, peut-être sans s'en rendre compte, les personnels s'engagent à réaliser des « progrès » mais ni le rectorat, ni l'éventuelle collectivité territoriale ne s'engagent en termes de moyens en personnels ni en dotation de fonctionnement.

Par ailleurs, l'auto-évaluation peut être un outil de déréglementation au nom de l'adaptation au « local ». Le but est d'attribuer les moyens non plus sur la base de textes nationaux objectifs mais sur celle de la « valeur ajoutée » à apporter sans que l'on sache de quoi il s'agit.

Le SNES-FSU s'est toujours opposé à ces logiques qui n'ont rien à voir avec la nécessité de faire des diagnostics comme de fixer à tous les établissements, sur tout le territoire, des objectifs ambitieux.

Donc refuser d'entrer dans la démarche, ou bien y entrer de façon lucide pour la vider de ce qu'elle pourrait avoir de dangereux pour l'établissement :

- Communiquer auprès des établissements pour essayer de faire comprendre que derrière la façade « co-construction » fort sympathique il y a un piège : il leur est demandé de dire

eux-mêmes tout ce que l'administration devra exiger d'eux. Il s'agit du même esprit que la contractualisation ou les politiques de projets où on fait semblant de prendre en compte les besoins locaux pour en fait faire porter toutes les responsabilités aux acteurs locaux

- **Renverser la puissance de l'adversaire sur lui-même** : là où cette « auto-évaluation » se met en place et s'impose, les équipes pourraient en profiter pour faire apparaître les manquements de l'État et demander réparation pour faire réussir les élèves : rétablissements d'horaires d'enseignements, d'enseignements, la présence de

personnels (orientation, santé scolaire, vies scolaires...) sur toute la semaine...

- Il s'agit d'un dispositif administratif qui ne se présente pas immédiatement comme un outil de pilotage de l'EPLE donc le CA ne peut pas l'interdire. Il peut toutefois, dans la logique du point précédent, voter des vœux de soutien aux exigences des personnels et dénoncer la démarche. Commencez par assumer VOS responsabilités, pourraient dire les CA à l'État.
- L'auto-évaluation est un acte de l'établissement conduit sous la responsabilité du chef d'établissement. Il devrait donc être présenté au moins pour information au CA. Il ne peut

s'imposer à l'EPLE qui n'a pas obligation de l'intégrer au projet d'établissement ou au contrat d'objectif.